

ASSEMBLEE PLENIERE DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE		N° du rapport : 1- 19
		Date : mercredi 11, jeudi 12 et vendredi 13 décembre 2019
Politique / Fonction	0 - Services généraux	
Sous-Politique / Sous-Fonction	02 - Administration générale	
Programmes	2010P046 - Démocratie participative	

OBJET : Festival des solutions - Volet transition écologique

I- EXPOSE DES MOTIFS

Priorité affichée du mandat, urgence de la situation : agir contre le dérèglement climatique et préserver la biodiversité sont aujourd'hui des défis majeurs auxquels nos sociétés et l'humanité sont confrontées.

Sur les territoires, nombreux sont les acteurs publics, privés, les citoyens qui contribuent dans leur vie quotidienne à agir concrètement pour la planète. Préservation de la biodiversité, réduction de la consommation en énergie, gestion des déchets, développement des énergies renouvelables... les solutions existent au niveau local et elles ont besoin d'essaimer.

La Région souhaite rendre visible les initiatives prises par les habitants, les associations, les entreprises et les collectivités... afin de sensibiliser et montrer que le passage à l'acte est à la portée de tous.

La Région a toujours accordé une place importante à la parole des citoyens et des acteurs locaux dans la transition écologique :

- Consultation sur la transition énergétique et la semaine de la transition énergétique ;
- Lancement de la démarche des POTES ;
- Concours POTES en herbe ;
- Consultation sur la biodiversité.

Chacune de ces démarches a fait émerger un besoin constant de sensibiliser, d'informer pour convaincre, faire adhérer, agir.

Pour massifier et accélérer la transition écologique et énergétique en région, les initiatives locales doivent pouvoir trouver toute leur place :

- en valorisant les actions mises en place par les acteurs qui œuvrent au quotidien sur ces questions,
- en maillant le territoire et en essayant les bonnes pratiques pour massifier les changements de comportement
- en allant à la rencontre de publics moins sensibilisés à ces questions-là, en leur donnant la parole pour comprendre leurs attentes, leurs limites
- en créant des lieux de rencontres, d'échanges
- en concrétisant les enseignements tirés des consultations (axe sensibilisation de la consultation biodiversité plébiscité) et des démarches existantes (POTES).

UN FESTIVAL DES SOLUTIONS DU 29 au 5 juillet 2020

Inscrit initialement dans la stratégie régionale sur la transition énergétique (votée en 2017) le Festival « des Solutions » répond à ces principes de maillage des initiatives sur le territoire, de sensibilisation du plus grand nombre par l'exemple, d'implication par la compréhension et la proximité des solutions.

Une manifestation d'envergure régionale autour de la transition écologique et énergétique est proposée en 2020. L'objectif est de mobiliser le plus grand nombre sur une semaine : l'ensemble des réseaux, des partenaires, des entreprises, des collectivités, des citoyens qui sont passés à l'acte, afin de sensibiliser, d'expliquer, de diffuser, de débattre, de montrer que c'est possible et permettre à tous de s'impliquer davantage dans la transition, chacun à son niveau, sur son territoire, selon ses moyens, ses envies, ses idées, son esprit créatif.

La Région lancera cette initiative sous une bannière commune sur l'ensemble du territoire pendant une semaine avec un temps fort le weekend. Cette manifestation, qui s'inscrit dans un calendrier 2020 dense (adoption de la Stratégie régionale sur la biodiversité, congrès mondial de la Nature à Marseille en juin 2020) a vocation à être renouvelée les prochaines années.

Les bénéficiaires projets pourront déposer un dossier :

- pour bénéficier d'une subvention forfaitaire destinée à couvrir tout ou partie des frais engendrés par l'organisation de leur action ainsi que d'un accompagnement en communication ;
- pour bénéficier de l'accompagnement en communication

La Région acceptera également toute initiative qui ne nécessite pas d'aide financière mais souhaite bénéficier d'un accompagnement par la communication de la Région.

La Région assurera l'ensemble de la communication de cette semaine spécifique en valorisant chacune des actions retenues sur ses différents outils et supports.

Le nombre de dossiers accompagnés par la Région sera contraint au respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

THEMATIQUE

Tout projet devra présenter une avancée en matière de transition liée à la transition écologique, énergétique, à l'adaptation au changement climatique et la préservation de l'environnement. Les thèmes pouvant être retenus.

- Transition énergétique, énergie renouvelables,
- Agriculture, forêt
- Economie sociale et solidaire
- Aménagement du Territoire
- Bâtiments durables
- Transport/mobilité
- Biodiversité, environnement
- Industrie
- Economie circulaire
- Formation/enseignement
- Financement participatif
- Usages du numérique
- ...

Les formats et les contenus des projets sont libres.

- Portes ouvertes / présentation d'une action, d'un sujet lié à la thématique /formation grand public
- Fête / randonnée / dégustation
- Conférence / débat
- Exposition / Spectacle
- Action à imaginer...

Sensibilisation, pédagogie, échanges et convivialité en lien avec la thématique sont les maitres mots de ce festival.

II- DECISION

Après en avoir délibéré, le Conseil régional a décidé d'adopter le règlement d'intervention n° 80.01 (Annexe).

N° de délibération 20AP.19

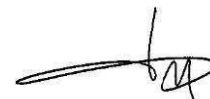
Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés
(51 voix pour, 40 voix contre, 5 non participations au vote)

Envoi Préfecture : vendredi 20 décembre 2019

Retour Préfecture : vendredi 20 décembre 2019

Accusé de réception n° 4527129

La Présidente,



Mme DUFAY

0 - SERVICES GENERAUX	
02 - Administration générale	80.01
Festival des solutions - Volet transition écologique	

PROGRAMME(S)**2010P046 - Démocratie participative****TYPLOGIE DES CREDITS****EXPOSE DES MOTIFS**

Priorité affichée du mandat, urgence de la situation : agir contre le dérèglement climatique et préserver la biodiversité sont aujourd'hui des défis majeurs auxquels nos sociétés et l'humanité sont confrontées.

Sur les territoires, nombreux sont les acteurs publics, privés, les citoyens qui contribuent dans leur vie quotidienne à agir concrètement pour la planète. Préservation de la biodiversité, réduction de la consommation en énergie, gestion des déchets, développement des énergies renouvelables... les solutions existent au niveau local et elles ont besoin d'essaimer.

La Région souhaite rendre visible les initiatives prises par les habitants, les associations, les entreprises et les collectivités... afin de sensibiliser et montrer que le passage à l'acte est à la portée de tous.

La Région a toujours accordé une place importante à la parole des citoyens et des acteurs locaux dans la transition écologique :

- Consultation sur la transition énergétique et la semaine de la transition énergétique ;
- Lancement de la démarche des POTES ;
- Concours POTES en herbe ;
- Consultation sur la biodiversité.

Chacune de ces démarches a fait émerger un besoin constant de sensibiliser, d'informer pour convaincre, faire adhérer, agir.

La Région souhaite donc mettre en place un Festival des solutions en 2020 pour répondre à ces attentes.

BASES LEGALES

- Vu le Code général des collectivités territoriales
- Régime de minimis
- Règlement budgétaire et financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté (délibération des 27 et 28 juin 2019).

DESCRIPTIF DE L'INTERVENTION**OBJECTIFS**

Pour massifier et accélérer la transition écologique et énergétique en région, les initiatives locales doivent pouvoir trouver toute leur place :

- en valorisant les actions mises en place par les acteurs qui œuvrent au quotidien sur ces questions,
- en maillant le territoire et en essaimant les bonnes pratiques pour massifier les changements de comportement
- en allant à la rencontre de publics moins sensibilisés à ces questions-là, en leur donnant la parole pour comprendre leurs attentes, leurs limites
- en créant des lieux de rencontres, d'échanges
- en concrétisant les enseignements tirés des consultations (axe sensibilisation de la consultation biodiversité plébiscité) et des démarches existantes (POTES).

UN FESTIVAL DES SOLUTIONS du 29 juin au 5 juillet 2020

Inscrit initialement dans la stratégie régionale sur la transition énergétique (votée en 2017) le Festival « des Solutions » répond à ces principes de maillage des initiatives sur le territoire, de sensibilisation du plus grand nombre par l'exemple, d'implication par la compréhension et la proximité des solutions.

Une manifestation d'envergure régionale autour de la transition écologique et énergétique est proposée en 2020. L'objectif est de mobiliser le plus grand nombre sur une semaine : l'ensemble des réseaux, des partenaires, des entreprises, des collectivités, des citoyens qui sont passés à l'acte, afin de sensibiliser, d'expliquer, de diffuser, de débattre, de montrer que c'est possible et permettre à tous de s'impliquer davantage dans la transition, chacun à son niveau, sur son territoire, selon ses moyens, ses envies, ses idées, son esprit créatif.

La Région lancera cette initiative sous une bannière commune sur l'ensemble du territoire pendant une semaine avec un temps fort le weekend. Cette manifestation, qui s'inscrit dans un calendrier 2020 dense (adoption de la Stratégie régionale sur la biodiversité, congrès mondial de la Nature à Marseille en juin 2020) a vocation à être renouvelée les prochaines années.

Les bénéficiaires pourront déposer un dossier :

- pour bénéficier d'une subvention forfaitaire destinée à couvrir tout ou partie des frais engendrés par l'organisation de leur action ainsi que d'un accompagnement en communication ;
- pour bénéficier de l'accompagnement en communication.

La Région acceptera également toute initiative qui ne nécessite pas d'aide financière mais souhaite bénéficier d'un accompagnement par la communication de la Région.

La Région assurera l'ensemble de la communication de cette semaine spécifique en valorisant chacune des actions retenues sur ses différents outils et supports.

Le nombre de dossiers accompagnés par la Région sera contraint au respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

THEMATIQUE

Tout projet devra présenter une avancée en matière de transition liée à la transition écologique, énergétique, à l'adaptation au changement climatique et la préservation de l'environnement. Les thèmes pouvant être retenus.

- Transition énergétique, énergies renouvelables
- Agriculture, forêt
- Economie sociale et solidaire
- Aménagement du Territoire
- Bâtiments durables
- Transport/mobilité
- Biodiversité, environnement
- Industrie
- Economie circulaire
- Formation/enseignement
- Financement participatif
- Usages du numérique
- ...

Les formats et les contenus des projets sont libres dans la limite du respect de l'ordre public, des bonnes mœurs, et dans le respect des règles d'accueil du public en toute sécurité.

- Portes ouvertes / présentation d'une action, d'un sujet lié à la thématique/ formation grand public
- Fête / randonnée / dégustation
- Conférence / débat
- Exposition / Spectacle
- Action à imaginer...

Sensibilisation, pédagogie, échanges et convivialité en lien avec la thématique sont les maîtres mots de ce festival.

NATURE

Subvention forfaitaire.

DEPENSES ELIGIBLES

Seules les dépenses de fonctionnement sont éligibles au financement.

- Éligibles : Frais de bouche, location de salle - tente - barnum, fourniture de petit matériel, prestation d'intervenant...
- Non éligibles : achat de tente, barnum, tout achat considéré comme de l'investissement...

MONTANT

Subvention forfaitaire de 500 € minimum à 2 000 € maximum dans la limite d'une action retenue par porteur, se déclinant comme suit :

- 500 €
- 750 €
- 1 000 €
- 1 250 €
- 1 500 €
- 1 750 €
- 2 000 €

Si la demande d'un bénéficiaire ne s'inscrit pas dans l'un des paliers précisé ci-dessus, la Région lui versera une subvention basée sur le palier inférieur.

Le nombre de dossiers accompagnés par la Région sera contraint à la limite des crédits inscrits au budget.

Attention aucun financement ne sera envisagé pour un projet en cours ou bénéficiant déjà d'une aide régionale.

La Région acceptera également toute initiative qui ne nécessite pas d'aide financière mais souhaite bénéficier d'un accompagnement par la communication de la Région.

FINANCEMENT

Le versement sera effectif au moment de la notification, en une fois.

Un kit de communication sera mis à disposition par la Région à l'ensemble des porteurs de projet. Ces supports et préconisations devront être appliquées par tous pour :

- rendre visible l'action régionale
- harmoniser l'ensemble des événements sous une même bannière.
- porter un message fort et unique à l'ensemble des citoyens.

Des justificatifs sont attendus à l'issue dans un délai d'un mois suivant la réalisation de l'événement (photos, vidéos..), afin d'attester de la réalisation du projet soutenu et sa visibilité (signalétique, logo..)

Conformément à l'article 4.4.3 du règlement budgétaire et financier, la Région se réserve le droit d'émettre un titre de recette pour mise en recouvrement par le payeur régional de tout ou partie du montant de la subvention versée en cas de manquement total ou partiel du bénéficiaire à ses engagements et obligations.

Le financement qui pourra être accordé au titre du présent règlement n'est pas cumulable avec une autre aide régionale.

BENEFICIAIRES

Les catégories suivantes peuvent déposer un dossier :

- Particuliers
- Entreprises
- Collectivités et EPL
- Associations
- Etablissements scolaires, de l'enseignement supérieur et de la formation.

CRITERES D'ELIGIBILITE

- **le thème** : le contenu des projets devra porter sur la transition écologique, énergétique, l'adaptation au changement climatique et la préservation de l'environnement (/5 points)
- **le caractère innovant, expérimental du projet** - qualité du projet au vu de sa réponse aux besoins identifiés, et de sa plus-value apportée au regard de l'existant, de son originalité. Le jury respectera un équilibre entre les différents formats et contenus des projets. (/6 points)
- **le respect de l'environnement** : la préparation et la réalisation du projet devront être aussi respectueuses du climat que possible et s'intégrer dans le projet. L'aspect « lutte contre le réchauffement climatique » devra par exemple être pris en compte lors du choix des options de transport, d'hébergement ou de repas. Dans la mesure du possible, il faudra éviter l'utilisation de matériaux jetables et sources d'énergie fossile. (/3 points)
- **la localisation** : les projets retenus doivent obligatoirement être localisés sur le territoire administratif de la région Bourgogne-Franche-Comté. Dans le cas contraire le dossier sera éliminé d'office. Le Conseil régional respectera dans la mesure du possible un équilibre entre les différentes zones géographiques des 8 départements couverts.
- **l'impact grand public** : les événements devront impliquer un maximum de personnes lointaines de ces problématiques. La Région se charge de communiquer sur l'ensemble des projets retenus à l'échelle du territoire Bourgogne-Franche-Comté. Le porteur de projet pourra également sensibiliser dans un périmètre proche de la localisation de son action à l'aide de supports fournis par la Région (affiches déclinables). (/4 points)
- **la gouvernance** : implication des habitants, des associations locales, des acteurs économiques locaux dans la construction et/ou la mise en œuvre du projet ; mise en place d'une gouvernance pluri-acteurs du projet (capacité à créer un collectif de travail sur le projet, à stimuler la coopération entre acteurs). (/2 points)
- deux points bonus seront accordés aux actions portées par des moins de 25 ans. (/2 points)

PROCEDURE DE DEPOT ET DE SELECTION DES PROJETS BENEFICIANT DE L'APPUI REGIONAL

ETAPE 1 : Dépôt des candidatures

Dépôt des candidatures sur la base d'un formulaire détaillé disponible sur la plateforme participative <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr> et sur le site de la Région www.bourgognefranche-comte.fr où sont attendus un descriptif du projet, sa localisation, son calendrier, le budget prévisionnel, pièces justificatives... ainsi que les pièces administratives définies dans le Règlement budgétaire et financier de la Région et l'attestation sur l'honneur du régime Minimis.

- sur la plateforme participative <https://jeparticipe.bourgognefranche-comte.fr>
- sur papier selon le canevas des informations nécessaires à l'instruction des dossiers, à l'adresse suivante :

Région Bourgogne-Franche-Comté
Festival des Solutions
Direction de la Communication et des relations avec les citoyens
4 square Castan
CS 51857
25031 Besançon cedex

Date butoir : 20 mars 2020

Les dossiers incomplets seront préenregistrés et devront faire l'objet d'une complétude avant le 3 avril 2020

ETAPE 2 : Réception des dossiers et première lecture

Analyse du dossier

Demande d'informations complémentaires sur l'action le cas échéant

Demande de pièces complémentaires manquantes

ETAPE 3 : Avis

Un jury composé de :

- Frédérique Colas, Vice-présidente en charge de la transition écologique et de l'environnement
- Laetitia Martinez, Vice-présidente en charge du sport, de l'égalité et de la citoyenneté
- un technicien de chacune des directions suivantes
 - o Environnement
 - o Transition énergétique
 - o Agriculture, forêt
 - o Aménagement du territoire
 - o Economie
 - o Mobilités
 - o Numérique

délibérera pour retenir les actions qui seront accompagnées par la Région.

ETAPE 4 : Délibération en CP le 29 mai 2020

La subvention sera versée suite à la notification.

Pour information, le planning prévisionnel de sélection pourrait être le suivant :

	CP 29 mai 2020
Etape 1 : dépôt des dossiers	20 mars 2020
Etape 2 : instructions	23 mars au 9 avril 2020
Etape 3 : jury	14 avril 2020
Etape 4 : délibération en CP	29 mai 2020

DECISION

Délibération en Commission permanente le 29 mai 2020. Cette date vous est donnée à titre indicatif. D'autres délibérations pourront être programmées lors de sessions ultérieures.

EVALUATION

Le nombre de dossiers déposés, le nombre de citoyens sensibilisés durant l'ensemble du festival des solutions, le nombre de connexions sur la plateforme participative, les retours des porteurs de projet sont autant d'indicateurs qui permettront d'évaluer le succès de ce festival.

DISPOSITIONS DIVERSES

Le présent règlement d'intervention est en vigueur jusqu'au 31/12/2021.

TEXTES DE REFERENCES

- Délibération n° ----- du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté des 11, 12 et 13 décembre 2019